

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2007  
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Le Bouscat - Parc relais Ravezies - Maîtrise d'oeuvre - Modifications de programme - Marché n°05 197 U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n°05 197 U :

Par marché n°05 197 U, le groupement Grumbach et as sociés/Augier/CETAB/Light cibles s'est vu confier le marché de maîtrise d'oeuvre du parc relais Ravezies au Bouscat.

Ce marché est décomposé en deux lots techniques :

- un premier lot pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'urbanisme associées afin d'assurer une cohérence urbaine et une coordination des différents projets architecturaux proposés par les promoteurs aux abords du parc relais, et ce pour un montant de 70 000 € ht ;
- un second lot pour la mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction du parc relais RAVEZIES en superstructure, comprenant 6 niveaux de stationnement dont un enterré (372 places pour VL et 26 places pour les vélos). Le montant de l'enveloppe affectée aux travaux était fixé à 3 344 481 € HT.

La rémunération du maître d'oeuvre se décomposait ainsi :

Lot 1 : assistance à maîtrise d'ouvrage	70 000,00 € ht
Lot 2 : maîtrise d'oeuvre	359 157,50 € ht (taux de rémunération : 12,83 %)
<b>TOTAL</b>	<b>429 157,50 € ht</b>

Contenu du programme :

Le parc relais est situé sur la commune du Bouscat, à proximité de la place Ravezies et des boulevards. Ce pôle multimodal sera un lieu de convergence à la fois d'importants flux automobiles en provenance de la rocade par les allées de Boutaut et l'avenue d'Aliénor

d'Aquitaine, ainsi que des lignes d'autobus des secteurs nord et nord-ouest de l'agglomération.

Il sera construit en superstructure et comportera six niveaux de stationnement dont un enterré, pour une capacité de 372 places pour les VL et de 26 places pour les vélos.

Le parc relais intègre également un local gardien, des locaux techniques, un bloc sanitaire, et une surface destinée à des commerces.

#### AVENANT n°1 :

A l'issue des études d'avant-projet (APD), le programme de l'opération a dû être modifié suite à des sujétions techniques non prévisibles et l'enveloppe financière affectée aux travaux augmentée. En effet, après analyse d'études géotechniques complémentaires, la fermeture du niveau semi-enterré afin d'éviter des inondations lorsque la nappe phréatique atteint son niveau maximum ainsi que le renforcement de la dalle afin de résister à la pression de la nappe phréatique, ont été rendus nécessaires.

Le montant des travaux a été porté à 4 094 640,27 € ht, (initialement prévu à 3 344 481 € ht).

Cet avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre trad uisait les conséquences financières induites par les modifications du principe constructif. La reprise des études nécessaires et la complexité accrue de la réalisation du DCE et de la surveillance des travaux engendraient une rémunération complémentaire de **48 956,98 € ht**

Lot 1 : assistance à maîtrise d'ouvrage	70 000,00 € ht
Lot 2 : maîtrise d'œuvre	359 157,50 € ht
<b>TOTAL</b>	<b>429 157,50 € ht</b>
Avenant 1 :	48 956,98 € ht
TOTAL marché + av n°1	478 114,48 € ht (taux de rémunération pour le lot 2 : 11,6 %)

Par délibération n°2006/0246, le Conseil de Communa uté en date du 28 avril 2006 a autorisé la signature de cet avenant n°1.

#### **AVENANT n°2.**

##### Modifications apportées au projet :

Entre les phases d'études projet (PRO) et de réalisation du DCE (mission ACT), des modifications techniques portant sur des demandes de travaux supplémentaires non prévus initialement et demandés par les organismes de contrôle, l'exploitant et la Ville du Bouscat,

ont dû être étudiées par le maître d'œuvre et intégrées au dossier de consultation des entreprises :

- dans son avis sur le projet, le bureau de contrôle technique missionné a demandé la prise en compte par anticipation du futur règlement ERP (établissement recevant du public) pour les parcs de stationnement (travaux divers d'électricité, alarme, désenfumage, protection incendie, colonnes sèches) pour un coût supplémentaire de 46 500 € ht ;
- dans ce même avis, le bureau de contrôle a également souhaité pour améliorer la sécurité des véhicules que soit garantie la résistance des façades aux véhicules par l'ajout de glissières de sécurité et de chasse roues pour un montant supplémentaire de 91 000 € ht ;
- le coordonnateur SPS, dans son avis sur le projet, a demandé que l'entretien de la façade se fasse par nacelle (installation de chemin roulant autour de la façade) pour un montant de 27 000 € ht et que la façade soit ouvrante pour le nettoyage pour un montant de 12 000 € ht ;
- l'exploitant du parking a souhaité une amélioration du confort du poste de péage / gardiennage et une sécurisation plus grande du bâtiment (grilles et barreaudage) pour un montant de 36 000 € ht supplémentaires ;
- la Ville du Bouscat a souhaité que soient réalisés des travaux paysagers pour améliorer les relations avec le voisinage direct de l'équipement (pour un montant de 35 000 € ht).

#### Conséquences sur l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux :

Concernant l'enveloppe affectée aux travaux, le montant de ces modifications s'élève à 247 500 € ht (valeur sept 06) soit un total de 233 900,05 € ht (valeur oct 04). Le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre pour la réalisation est porté à 4 328 540,32 € ht (valeur oct 2004).

#### Conséquences sur le marché de maîtrise d'œuvre :

L'intégration de ces travaux supplémentaires au niveau des phases projet et ACT contraint la maîtrise d'œuvre à reprendre ses études, qu'il convient dès lors d'intégrer dans un avenant emportant complément de rémunération équivalent au temps supplémentaire passé.

Il s'agit alors de prendre en compte les coûts induits par des réunions complémentaires auprès des services de l'Etat du S.D.I.S, par la reprise des plans d'architecte, structure et techniques, notamment pour inclure les remarques du bureau de contrôle et la reprise du CCTP afin d'y intégrer l'ensemble de ces modifications.

Après négociation, il apparaît recevable d'accorder au maître d'œuvre une rémunération complémentaire de 20 448,00 € ht, représentant la reprise des études nécessaires et la complexité accrue de la réalisation du DCE et de la surveillance des travaux (missions ACT, VISA et DET).

Le bilan financier du marché de maîtrise d'œuvre se présente ainsi :

TOTAL marché + av n°1	478 114,48 € ht
Avenant 2	20 448,00 € ht
<b>TOTAL marché + av n°1 + av n°2</b>	<b>498 562,48 € ht</b> (taux de rémunération de 11,5%)
<i>Soit un pourcentage d'augmentation (av 1 + av 2) de 16,17 %</i>	

Par ailleurs, le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre pour la réalisation est porté à 4 328 540,32 € ht (valeur oct 2004).

Réunie le 7 novembre 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant au marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter aux services de la Mission Tramway.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports, Exercices 2007 et suivants, Programme TW20 – Chapitre 23 – Article 23800002 – CRB H340.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre n°05197 U passé avec le groupement dont le mandataire est l'agence Grumbach afin de fixer définitivement le coût prévisionnel des travaux et d'augmenter la rémunération ;
2. autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>30 NOVEMBRE 2007</b>
<b>PUBLIÉ LE : 30 NOVEMBRE 2007</b>

M. ALAIN CAZABONNE